



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°11

---

**Réunion du : mardi 13 septembre 2022**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

#### COUPE DE FRANCE 2022/2023

##### 3<sup>ème</sup> TOUR

##### 24980392 : GRIGNY FC 1 / RUNGIS US 1 du 11/09/2022

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre, des courriels de GRIGNY FC et RUNGIS US),

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être utilisée en raison de la présence de licence ayant un statut « non valide » pour certains joueurs de GRIGNY F.C.,

Considérant que le club de GRIGNY F.C. a souhaité établir une feuille de match papier et présenter ses licences sur l'application FOOTCOMPAGNON,

Considérant que l'arbitre s'y est opposé et a décidé de ne pas faire disputer la rencontre,

Considérant que conformément à l'article 8.1 du R.S.G. de la Ligue de Paris IDF, « *Les arbitres exigent la présentation des licences avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs comme suit :*

*. En cas de recours à la Feuille de Match Informatisée sur tablette, la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;*

. En cas de recours à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée), les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. »

Considérant qu'il n'a pas été laissée la possibilité au club de GRIGNY F.C. d'établir une feuille de match « papier » ni de disputer le match en présentant des licences des joueurs conformément à l'article du règlement précité,

Considérant qu'il n'appartient pas à l'arbitre de vérifier la qualification des joueurs,

Par ces motifs,

**Décide de donner match à jouer le 18/09/2022.**

L'arbitre central sera pris en charge par la Ligue.

#### **4<sup>ème</sup> Tour**

Tirage au sort effectué le 13 septembre 2022 au siège de la Ligue par M. Ahmed Bouajaj, Secrétaire Général de la Ligue de Paris I.D.F..

Les matches auront lieu le Dimanche 25 septembre 2022 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=392609&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

#### **INFORMATION TERRAINS :**

La Commission informe les clubs ECOLE DE FOOTBALL JEAN MENDEZ (560962) et ETOILE BOBIGNY (551943), qu'ils doivent **fournir un terrain classé NIVEAU T6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 à 12h.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

#### **Terrain indisponible le 25/09/2022**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 23 septembre 2022 à 12h.**

**En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

Arbitrage :

<b><u>4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Receptif</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club recevant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club recevant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

## Pensez à venir retirer vos maillots

Les clubs qui disputeront le **4ème tour de la Coupe de France les 24 et 25 septembre prochains**, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, **à partir du mercredi 14 septembre 2022 et jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

**Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.**

## SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

### Tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour.

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football  
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400492&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

### ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

### INFOS CLUBS:

**En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.**

## SENIORS – MATCHS REMIS

24556107 : AULNAY CSL. 1 / RUNGIS US 1 du 18/09/2022 (R3/B) – match reporté à une date ultérieure  
24555444 : MONTREUIL FC 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 04/09/2022 – match reporté au 25/09/2022

## SENIORS – CHAMPIONNAT

### **24555312 : VILLEJUIF US 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 04/09/2022 (R1/B)**

Courriel de CLAYE SOUILLY S.

La Commission prend note et transmet à la Commission Régionale des Statuts et Règlements.

### **24555448 : PALAISEAU US 1 / OZOIR FC 77 du 18/09/2022 (R2/A)**

Courriel de l'US PALAISEAU et attestation de la Mairie de CHAMPCUEIL confirmant le prêt d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00, sur le stade Municipal n°1 de CHAMPCUEIL.

**Accord de la Commission.**

### **500684 - PALAISEAU US (R2/A)**

RAPPEL

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres suivantes :

**24555458 : PALAISEAU US 1 / MELUN FC 1 du 23/10/2022****24555477 : PALAISEAU US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 du 27/11/2022**

La Commission précise que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

**24555978 : ISSY FC 1 / CHARENTON CAP 1 du 18/09/2022 (R3/A)**

Courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC informant de son terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 à 17h00, sur le stade Pierre POUGET n°1 à ABLON.

Accord de la Commission, sous réserve de réception de l'attestation de la Mairie, **au plus tard le vendredi 16 septembre 2022 à 12h00.**

**U20 – CHAMPIONNAT****24577474 : SARCELLES AAS 20 / RACING CFF 20 du 11/09/2022 (R1)**

Après lecture de la FMI indiquant que l'équipe de RACING CFF ne disposait pas assez de joueurs pour débiter la rencontre, la Commission enregistre le forfait de RACING CFF.

**24975038 : PARISIENNE ES 20 / AFP 18 20 du 11/09/2022 (R3/A)**

Courriel du club de PARISIENNE ES du 10/10/2022 indiquant son forfait.

Conformément à l'article 10.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la Commission enregistre le forfait de PARISIENNE ES.

**542388 – MAISONS ALFORT FC (R3/B)**

La Commission prend note du courriel du club de MAISONS ALFORT FC.

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande mais précise que les matchs peuvent se dérouler sur la plage horaire 11h30-17h.

**500483 – PONTIERRY U.S. (R3/C)**

Courriel du club de PONTIERRY U.S. indiquant que ses matchs à domicile se joueront à 16h.

Accord de la Commission.

**24975636 : EPINAY ATHLETICO FC 20 / PARIS CENTRE FORMATION 20 du 11/09/2022 (R3/C)**

La Commission fixe cette rencontre au 25/09/2022.

**545568 – PORTUGAL NOUVEAU A.C.POP. (R3/D)**

Courriel du club de PORTUGAL NOUVEAU A.C.POP. indiquant que ses matchs à domicile se joueront à 13h15.

Accord de la Commission.

**590215 – GENTILLY ATHLETIC CLUB (R3/F)**

La Commission prend note du courriel du club de GENTILLY ATHLETIC CLUB et enregistre le forfait général de l'équipe.

**516843 – CHEVILLY LARUE (R3)****RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 04/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matches fermes à l'équipe U20 de CHEVILLY LARUE à compter du 06/06/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de CHEVILLY LARUE est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette ou ces rencontre(s) sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Les rencontres concernées sont :

- 24977464 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / KREMLIN BICETRE CSA 20 du 13/11/2022
- 24977480 : CHEVILLY LARUE ELAN 20 / VIGNEUX FCO 20 du 11/12/2022

**541004 – HOUILLES S.O. (R3)**

**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la décision de la C.R.D. du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U20 de HOUILLES S.O. à compter du 09/05/2022.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile (le calendrier des matches sera diffusé début septembre).

La Commission précise que si le club de HOUILLES S.O. est tiré club recevant lors de matches de coupe Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

La rencontre concernée est :

- 24977186 : HOUILLES S.O 20 / FRANCONVILLE FC 20 du 16/10/2022

**- COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -  
- Tour de Cadrage -**

**24947654 : BALLANCOURT FC 1 / VILLENEUVE ABLON 1 du 11/09/2022**

Suite à l'indisponibilité des Installations de BALLANCOURT FC jusqu'au 18/09/2022, ce match est reporté dimanche 18/09/2022 et inversé sur les installations de VILLENEUVE ABLON (coup d'envoi 15h30).

**24947469 : ENT. MARLY FONTENAY 1 / JS BONDY 1 du 11/09/2022**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe de la JS BONDY, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. enregistre le forfait non avisé de la JS BONDY, l'équipe de l'ENT. MARLY FONTENAY est qualifiée pour le prochain tour.

**24947630 : PERSAN US 1 / ILE ST DENIS CSM 1 du 11/09/2022**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe d'ILE ST DENIS CSM, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. enregistre le forfait non avisé d'ILE ST DENIS CSM, l'équipe de PERSAN US est qualifiée pour le prochain tour.

**24947679 : ST CLOUD FC 1 / LE CHESNAY 78 FC 1 du 11/09/2022**

Courriel de LE CHESNAY 78 FC du 10/09/2022 informant la Commission et le club de SAINT CLOUD FC de son forfait sur ce match.

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Par ces motifs et en application de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF,

. enregistre le forfait de CHESNAY 78 FC, l'équipe de SAINT CLOUD FC est qualifiée pour le prochain tour.

**24947620 : PARISIENNE ES 1 / PUTEAUX CSM 1 du 11/09/2022**

Courriel de l'ES PARISIENNE du 10/09/2022 informant la Commission et le club de PUTEAUX CSM de son forfait sur ce match.

Par ce motif et en application de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF,

. la Commission enregistre le forfait de l'ES PARISIENNE, l'équipe de PUTEAUX CSM est qualifiée pour le prochain tour.

**24947625 : BONNEUIL SUR MARNE CSM 1 / PARIS 15 AC 1 du 11/09/2022**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de BONNEUIL SUR MARNE CSM n'a pas été en mesure de présenter 8 joueurs en tenue dans les délais réglementaires du coup d'envoi d'une rencontre,

Par ces motifs,

**. donne match perdu par forfait à BONNEUIL SUR MARNE CSM, l'équipe de PARIS 15 AC est qualifiée pour le prochain tour.**

**24947616 – NOISY LE GRAND F.C. 1 / ECOUEN F.C. 1 du 11/09/2022**

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (F.M.I., rapports de l'arbitre et des 2 clubs),

Considérant qu'à l'issue du temps réglementaire, l'arbitre a commis une erreur lors de la séance des tirs au but en faisant exécuter 3 tirs au but à chaque équipe au lieu de 5,

Par ces motifs,

**Décide de donner match à rejouer le 25/09/2022**

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant la participation des joueurs en cas de match à rejouer.

La Commission transmet le dossier à la C.R.P.M.E. pour suite éventuelle à donner.

**1<sup>er</sup> Tour**

Les matches auront lieu le 25/09/2022.

141 matchs.

3 exempts : SAVIGNY LE TEMPLE FC – VILLEPINTE FC - NOISY LE GRAND ou ECOUEN FC.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=392794&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 20 septembre 2022. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des conditions de participation en consultant le règlement de l'épreuve :

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-anager/f376b37b8f75639a185382bcd1f10200.pdf>

**EPREUVE:**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

**Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

**U20 – U17 – U16 – U15 - U14 - CHAMPIONNATS**

**Courriel du C.F.F.P.**

**RAPPEL**

La Commission demande au club de bien vouloir lui communiquer les terrains pour ses équipes U20 R3 – U17 R2 - U16 R3 – U15 R2 - U14 R2.

**Information à communiquer dans les plus brefs délais.**

**En l'absence d'information avant le vendredi 12h précédent les matches prévus le week-end, les rencontres de ces équipes seront déprogrammées de l'agenda et données perdu par pénalité.**

**U18 - CHAMPIONNAT**

**24557693 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ST LEU 95 FC 1 du 18/09/2022**

Courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC et attestation de la Mairie de VILLEPINTE informant du prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00, sur le stade G. CATTRINI – Parc des Sports Schwendi-Schönebürg à VILLEPINTE.

**508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/D**

**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE, étant précisé que 2 matches de suspension de terrain ont été purgés en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

**24557703 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 16/10/2022**

La Commission précise que si le club de NEUILLY SUR MARNE SFC est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

**24557296 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / BRETIGNY FCS 2 du 18/09/2022 (R3/A)**

Courriel d'ANTONY FOOTBALL EVOLUTION informant de son terrain de repli, accord de BRETIGNY FCS. Cette rencontre aura lieu le samedi 17 septembre 2022 à 16h00, sur le stade de l'EUROPE à WISSOUS. Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations au plus tard le vendredi 17/09/2022 à 12h00.

**564 045 - ANTONY FOOT EVOLUTION – U18 R3/A**

**RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 02/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 d'ANTONY FOOT EVOLUTION, le club devra fournir **un terrain de repli en dehors de la ville d'ANTONY.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

**24557310 : ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 16/10/2022**

La Commission précise que si le club d'ANTONY FOOT EVOLUTION est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe Gambardella ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

**U17 - CHAMPIONNAT**

**24963230 : EPINAY ACADEMIE / VILLETANEUSE CS le 16/10/2022 (R2/C)**

**RAPPEL**

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

**24962879 : PARIS 13 ATLETICO / AFP 18 du 11/09/2022 (R2/A)**

Courriel de PARIS 13 ATLETICO informant d'une erreur de saisie sur le score de la rencontre qui est de 3 à 0 et non 4 à 0.

La Commission entérine le score.

**24962881 : COURONNES OFC / CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS du 11/09/2022 (R2/A)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe de CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif :

. enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS.

**24963012 : LINAS MONTLHERY ESA / CHOISY LE ROI AS du 11/09/2022 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe de l'AS CHOISY LE ROI, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif :

. enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS.

**24963213 : VILLEJUIF US / ISSY LES MOULINEAUX FC du 11/09/2022 (R2/C)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe du FC ISSY LES MOULINEAUX à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif :

. enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé du FC ISSY LE MOULINEAUX.

<b>U16 - CHAMPIONNAT</b>
--------------------------

**24572232 : EPINAY ACADEMIE / ISSY LES MOULINEAUX FC le 16/10/2022 (R2/B)****RAPPEL**

Courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison de l'organisation d'un semi-marathon.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 14 octobre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

**24572616 : AUBERVILLIERS C. 1 / VILLEMOMBLE SP. 1 du 18/09/2022 (R3/B)**

Courriel d'AUBERVILLIERS C. et attestation de la Mairie de MELUN informant du prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 18 septembre 2022 à 12h30, sur le stade P. FISCHER n°2 à MELUN.

**527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/B)****RAPPEL**

La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS, étant précisé qu'un match de suspension de terrain a été purgé en 2021/2022.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

**24572629 : AUBERVILLIERS C. 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 16/10/2022**

**24572639 : AUBERVILLIERS C. 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 13/11/2022**

La Commission précise que si le club d'AUBERVILLIERS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

**24572089 : ARGENTEUIL RC 1 / TORCY PVM US 2 du 18/09/2022 (R1)**

Courriel du RC ARGENTEUIL informant de son terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 à 14h30, sur le stade Maurice HERZOG (pelouse) à BUSSY ST GORGES.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations **au plus tard le vendredi 17/09/2022 à 12h00.**

**590 534 – ARGENTEUIL R.C. (R1)****RAPPEL**



La Commission rappelle la décision de la Commission Régionale de Discipline du 22/06/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'ARGENTEUIL R.C., à compter du 01/07/2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'ARGENTEUIL,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

**24572099 : ARGENTEUIL RC 1 / SARCELLES AAS 1 du 16/10/2022**

**24572109 : ARGENTEUIL RC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 13/11/2022**

La Commission précise que si le club d'ARGENTEUIL RC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris (IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

#### **544 872 – TREMBLAY FC (R3/B)**

RAPPEL :

La Commission a pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline du District de la Seine-Saint-Denis du 18/06/2022, interdisant l'utilisation des terrains n°2 et 3 du parc des sports G. Prud'homme aux équipes de catégories U13 à U18 de TREMBLAY FC pour une durée de 5 mois à compter du 11/05/2022.

En conséquence, elle invite le club de TREMBLAY FC à lui communiquer un terrain de repli pour le match ci-dessous : 24572614 – TREMBLAY FC 1 / COURONNES OFC 1 du 18/09/2022.

### **U14 - CHAMPIONNAT**

#### **24564892 : MELUN FC 1 / TORCY PVM US 1 du 01/10/2022 R1/A**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de MELUN FC,

Pris connaissance du courriel du District de Seine et Marne de Football mettant à disposition son terrain pour ce match sous réserve qu'il se déroule à huis-clos.

Par ces motifs,

Donne son accord pour le match se déroule le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 14h00 sur le stade du District de Seine et Marne Nord de Football à Huis clos.

Un courrier lié au huis clos sera joint à la présente décision.

### **CDM – MATCH REMIS AU 25/09/2022**

24571680 : RACING CLUB 18 / COURBEVOIE SP. du 11/09/2022 (R3/B)

### **CDM - CHAMPIONNAT**

#### **24571416 : BALLANCOURT FC / CHEVILLY LARUE du 11/09/2022 (R2/B)**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations, ce match est reporté à une date ultérieure.

#### **24571421 : BALLANCOURT FC / CHAMPS SUR MARNE AS du 18/09/2022 (R2/B)**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations du 07 au 18 septembre 2022.

La Commission,

demande au club de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 16 septembre 2022 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

### **ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

#### **25073302 : O. PARIS 15 / AVON US du 25/09/2022**

Courriel de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission inverse la rencontre sur le terrain de l'US AVON.

**ANCIENS – MATCH REMIS AU 25/09/2022**

24604606 : LOUVECIENNES AS / BOIS D'ARCY AS du 11/09/2022 (R3/B)

**ANCIENS – CHAMPIONNAT**

**24604743 : EVRY FC / COURCOURONNES FC du 11/09/2022 (R3/C)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée,

Considérant l'absence de l'équipe de COURCOURONNES FC à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif :

. enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de COURCOURONNES FC.

**24604347 : MONTFERMEIL FC / STAINS ES du 11/09/2022 (R2/B)**

Courriel de MONTFERMEIL FC.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de MONTFERMEIL FC.